

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**MANATOUR****2022****I - CONDITIONS DE RÉSERVATION :****INDIVIDUELS :**

Les individuels sont des visiteurs individuels regroupés sur un créneau de visite spécifique. Réservation obligatoire directement sur notre site de réservation en ligne sur www.billetterie.manatour.fr (selon programmation / planning des visites).

GROUPE :

Les groupes bénéficient d'un créneau de visite qui leur est exclusivement réservé.

La facturation pour les groupes est fixée à 10 personnes minimum.

Réservation préalable par téléphone pour la prise d'option (conseillée plusieurs mois avant la date de la visite) et confirmation écrite obligatoire par e-mail, courrier ou fax au plus tard 45 jours avant la date de la visite.

ATTENTION : le nombre important de visiteurs contraint à une grande ponctualité, tout retard à l'arrivée entraîne nécessairement une réduction du temps de la visite et ne donne droit à aucun remboursement.

Pour visiter la Dépêche du Midi :

Un groupe = 50 visiteurs maximum (49 personnes + 1 chauffeur ou 50 personnes + 1 chauffeur si celui-ci ne participe pas à la visite). Pour les groupes de moins de 15 personnes, Manatour se réserve la possibilité d'ajouter des individuels. Attention : 6 participants minimum pour le maintien des visites pour les individuels. Les appareils de prises de vues sont interdits sur le site.

Pour visiter la Setmi :

Un groupe = 38 visiteurs maximum (37 personnes + 1 chauffeur ou 38 personnes accompagnateur inclus). Pour les groupes de moins de 10 personnes, MANATOUR se réserve la possibilité d'ajouter des individuels. Attention : 10 participants minimum pour le maintien des visites pour les individuels.

Pour visiter le Grand Marché MIN Toulouse Occitanie :

Un groupe = 50 visiteurs maximum (49 personnes + 1 chauffeur ou 50 personnes + 1 chauffeur si celui-ci ne participe pas à la visite). Pour les groupes de moins de 10 personnes, MANATOUR se réserve la possibilité d'ajouter des individuels. Attention : 10 participants minimum pour le maintien des visites pour les individuels. Les appareils de prises de vues sont interdits sur le site.

Pour visiter le Stade Toulousain :

Un groupe = 25 visiteurs maximum (accompagnateur inclus) pour les groupes d'adultes et de 20 personnes pour des groupes scolaires.

Attention : 10 participants minimum pour le maintien des visites pour les individuels.

Les appareils de prise de vues sont autorisés sur le site.

Pour visiter le Stadium du Toulouse TFC :

Un groupe = 25 personnes maximum (accompagnateur inclus) pour les groupes d'adultes et de 20 personnes pour des groupes scolaires.

Attention : 10 participants minimum pour le maintien des visites pour les individuels.

Les appareils de prises de vues sont autorisés sur le site.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**MANATOUR****2022****Pour visiter le Stade de La Beaujoire :**

Un groupe = 25 visiteurs maximum (accompagnateur inclus) pour les groupes d'adultes et de 20 personnes pour des groupes scolaires.

Attention : 10 participants minimum pour le maintien des visites pour les individuels.

Les appareils de prise de vues sont autorisés sur le site.

Pour visiter l'usine de Ginestous-Garonne :

Un groupe = 30 personnes maximum (accompagnateur inclus) pour les groupes d'adultes et de **XX personnes pour des groupes scolaires.**

Attention : 15 participants minimum pour le maintien des visites pour les individuels.

Les appareils de prises de vues sont autorisés sur le site.

II - CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

(uniquement pour les visites Dépêche du Midi, Grand Marché MIN, Stade Toulousain et Stadium TFC)

INDIVIDUELS

Règlement lors de la réservation en ligne.

GROUPES**ACOMPTE :**

La réservation devient ferme à réception d'un acompte de 50% du montant total de la prestation (par chèque à l'ordre de Manatour ou par virement bancaire) ou d'un bon de commande pour les règlements administratifs. Les organismes assujettis à la TVA doivent préciser impérativement leur n° de TVA intracommunautaire. L'acompte ou le bon de commande doit être reçu par MANATOUR au plus tard 15 jours avant la date de la visite. Si ce délai n'est pas respecté, MANATOUR se réserve le droit d'annuler la réservation.

SOLDE :

Le solde étant à régler au plus tard 03 jours ouvrés avant la visite, à l'arrivée du groupe, à l'exception des règlements administratifs. La facture est éditée le lendemain de la visite et envoyée au groupe par courrier postal ou par e-mail. Toute somme non réglée à l'échéance entraînera l'application de pénalités de retard calculées sur la base de 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

III - MODIFICATION OU ANNULATION :

Le responsable du groupe est garant du comportement des visiteurs dont il a la charge : tout acte d'incivilité entraîne l'interruption immédiate de la visite et la perception intégrale du droit d'entrée. Le descriptif des visites tel que décrit dans nos supports de communication n'est pas contractuel et est susceptible d'être modifié sans préavis dans la mesure où cette modification ne dé

Modification ou annulation du fait du client :

Les demandes de modifications ou d'annulation de dossiers confirmés doivent être effectuées par écrit (courrier ou e-mail). Les frais d'annulation sont régis selon l'échéancier suivant : Jusqu'à J-15 : restitution de l'acompte (pas de frais). - De J-14 à J-2 : conservation de l'acompte (50%) - De J-1 à Jour J : facturation de 100% des prestations réservées sur la base de l'effectif prévisionnel. Nous vous invitons à nous informer de toute modification quant à l'effectif du groupe au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de visite. Au-delà de ce délai la facturation sera établie en fonction de l'effectif prévisionnel déclaré.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**MANATOUR****2022****Modification ou annulation du fait de Manatour :**

La Dépêche du Midi, Eau de Toulouse Métropole, la Setmi, le Stade Toulousain, le TFC et le MIN se réservent le droit, sans préavis, de fermer l'accès aux sites (par exemple, dans le cas d'une visite officielle). Il s'agit d'un cas de force majeure pour Manatour qui ne saurait en être tenu pour responsable. D'autres cas de force majeure ou fortuits tels que : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, travaux, etc... peuvent également contraindre Manatour à annuler toute réservation. Dans de telles hypothèses, Manatour propose un nouvel horaire de visite ou un remboursement des sommes déjà perçues s'il n'y a pas d'alternatives. Manatour ne peut garantir le fonctionnement des rotatives pendant la visite de la Dépêche du Midi, celui-ci étant directement lié à la charge d'activité du journal.

IV - GARANTIE DE PRIX :

(uniquement pour les visites Dépêche du Midi, MIN, Stade Toulousain et TFC)

Les tarifs s'entendent TTC et correspondent aux tarifs en vigueur au jour de la réservation. Les tarifs peuvent être sujets à modification, y compris en cours de saison, sans préavis.

V - ASSURANCES :

MANATOUR décline toute responsabilité pour les dommages susceptibles d'atteindre dommage direct ou indirect que l'un de ses membres pourrait causer à l'occasion de sa présence sur le site.

VI - RÉCLAMATION :

Toute réclamation doit être adressée avec accusé de réception, au plus tard, 8 jours après la date de visite du groupe. Au cas de réclamation et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

VII - LITIGES :

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les tribunaux de Toulouse.

